



NICOLLIN AULNAY

9401 AULNAY SOUS BOIS

31/10/2023

Tél. : 01.87.17.97.00

Fax :

Facture N° : 239400452

Code client : C0000016

Siège social

137, rue Maximilien ROBESPIERRE

93600 AULNAY SOUS BOIS

Tél. : 01 76 58 10 18

S.A.S.U. au capital de 100 000 €

Siret 853 555 845 00025 – NAF 3811 Z

N° TVA : FR 49 853 555 845

Siège administratif

37-39, rue Carnot - B.P. 106

69192 SAINT FONS CEDEX

Tél. : 04 72 89 05 60

Fax : 04 78 70 49 59

S.A.S.U. au capital de 100 000 €

Siret 853 555 845 00025 – NAF 3811 Z

N° TVA : FR 49 853 555 845

**ORIGINAL,
IMPRIMEE
EN NOIR ET BLANC**

HOTEL KYRIAD DIRECT GONESSE

Chez take a Waste

24 Rue de Clichy

75009 PARIS (9ème Arrondissement)

N° TVA : FR47844336156

Page 1 sur 1

DESIGNATION DES SERVICES	Qté	Prix Unitaire	Tx TVA	Montant H.T.	Tarif avec Variation	Montant HT avec Variation	Impact Variation Gasoll
Période de Location du 01/10/2023 au 31/10/2023							
Chantier Hotel Kyriad Direct Gonesse 14 Rue Ampère 95500 GONESSE							
Location Bac roulant + clé 240l/mois	1,000	6,00	20,00	6,00	6,00	6,00	0,0000
FORFAIT MENSUEL COLLECTE	1,000	45,21	20,00	45,21	45,21	45,21	0,0000
Echéance au 30/11/2023							

Le mode de règlement est prévu dans les documents contractuels et/ou d'ouverture de compte. A défaut, les conditions générales de ventes inscrites au dos de la présente facture s'appliqueront. Pour les clients publics, les règles relatives au mode de règlement sont celles fixées par la réglementation en vigueur, applicable aux contrats conclus avec les pouvoirs adjudicateurs.

La facture mentionne toute réduction de prix acquise à la date de prestation de services et directement liée à cette opération de prestation de services, à l'exclusion des escomptes non prévus sur la facture (ord. du 1^{er} décembre 1986, art. 31, al. 3 modifié par la loi du 1^{er} juillet 1996).

Aucun report d'échéance ne sera accepté. Toute facture impayée à l'échéance prévue donnera lieu, à dater du premier jour suivant la date d'échéance, à des intérêts de retard calculés sur la base du taux d'intérêt légal augmenté de sept points et ce jusqu'au complet paiement des sommes dues.

Dans le cadre d'un contrat public, les pénalités de retard pour paiement après la date indiquée sont calculées conformément aux documents contractuels. A défaut, il sera fait application du taux d'intérêt de la principale facilité de refinancement appliquée par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement principal la plus récente effectuée avant le premier jour de calendrier du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de sept points (décret n°2002-232 du 21 février 2002).

Aucun escompte pour paiement anticipé. Si retard, seront appliquées des pénalités égales à trois fois le taux d'intérêt légal + indemnité forfaitaire minimale de 40 € pour frais de recouvrement + frais complémentaires sur justificatifs.

TOTAL H.T.	51,21 €
TVA 20,00	10,24 €
TVA	
TOTAL .T.T.C.	61,45 €

TVA sur Encaissement

RIB de paiement : CAISSE EPARGNE LR - IBAN : FR7613485008000800824684401- BIC : CEPFRPP348

Centre d'Exploitation :

9401 AULNAY SOUS BOIS

137, rue M. ROBESPIERRE

Adresse Client :

TAKE A WASTE

24 RUE DE CLICHY

93600 AULNAY SOUS BOIS

SIRET :85355584500025

Tél. : 01.87.17.97.00

75009 PARIS

Date 31/10/2023
Centre 9401
Facture N° 239400452
Prestation N° C0000016

Veuillez adresser votre règlement au
37-39, rue Carnot - BP 106
69192 SAINT FONS CEDEX
accompagné de ce papillon